



employé polyvalent de restauration

Par **rhaxephon**, le **25/07/2009** à **18:09**

salut a tutes et a tous

Voila, je suis actuellement employé polyvalent pour une grande chaine restauratrice d autoroute j aurai voulu s avoir qu elles etaient les limites a ce poste?
Par exemple, sachant que sur mon contrat il est stipuler " employé polyvalent de restauration" peut il me faire faire de l elec? reparer les machines,de la peinture??
voila dans l attente de vos reponses je vous fait des bisous ^^

Par **Cornil**, le **27/07/2009** à **15:20**

Bonjour "rhaxephon"

Sur ce forum je n'interviens ,en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade " depuis plus de 48h...

Il n'y a pas à ma connaissance de définition précise des tâches de cette classification.
Mais à mon avis l'électricité, la peinture, la réparation de machines ne peuvent sauf abus être demandées comme tâches à un employé "de restauration".
Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)